



Cabinet de la ministre

Paris, le mardi 28 juin 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aménagement de la RCEA* pour le développement des territoires et l'amélioration des conditions de sécurité de circulation

Afin d'accélérer l'aménagement des sections Montmarault – Mâcon et Paray-le-Monial – Ciry le Noble de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et Thierry MARIANI, secrétaire d'État chargé des Transports, ont décidé de recourir à la mise en concession de la RCEA sur l'ensemble de ces sections.

Cette décision permettra d'aménager, d'ici 2017, ces 160 km de route en deux fois deux voies afin de garantir aux usagers de meilleures conditions de sécurité, tout en contribuant au développement des territoires traversés.

L'aménagement de cette section très fréquentée par les poids-lourds (40 % de l'ensemble du trafic) répond aux fortes attentes des usagers locaux et de certains élus* de Saône et Loire et de l'Allier qui avaient fait connaître leurs préoccupations lors du débat public sur le projet d'aménagement de la RCEA organisé du 4 novembre 2010 au 4 février 2011.

Les travaux d'aménagement, évalués à près d'1Md€, seront pris en charge pour l'essentiel par le concessionnaire. Néanmoins, les ministres ont demandé que toutes les options permettant de réduire l'impact financier sur les déplacements locaux soient étudiées : optimisation de l'implantation des barrières de péage, recours au péage ouvert, introduction d'une franchise kilométrique de péage.

«En l'absence d'alternative raisonnable pour financer à court terme les aménagements nécessaires, la solution de recourir à la concession est un choix de raison et d'efficacité. Il permet un aménagement rapide de la RCEA tout en maîtrisant la dépense publique» ont déclaré les ministres.

* La Route Centre Europe Atlantique (RCEA) est un axe majeur de près de 1 000km traversant la France d'est en ouest.

** MM. Jean-Paul Dufrègne, président du conseil général de l'Allier, Pierre-André Périssol, ancien ministre maire de Moulins, Gérard Dériot, sénateur de l'Allier, Jean-Marc Nesme, député-maire de Paray-le-Monial, René Beaumont, sénateur de Saône et Loire, Jean-Paul Emorine, sénateur de Saône et Loire, Jean-Paul Anciaux, député de Saône et Loire, Jean-Patrick Courtois, sénateur-maire de Mâcon.

Décision consultable sur le site du Journal officiel :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000024267305&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Contacts presse :

Cabinet de N. Kosciusko-Morizet : 01 40 81 72 36

Cabinet de T. Mariani : 01 40 81 77 57